



## LIGNE DE TRÉSORERIE BANQUE POSTALE

Lors du bureau du 5 mai 2021, nous avons contracté auprès de la banque postale une ligne de 1 500 000 € qui arrive à expiration le 13 juin prochain.

Après consultation, la Banque postale propose une ligne qui répond aux caractéristiques suivantes :

<b>Objet</b>	FINANCEMENT DES BESOINS DE TRÉSORERIE
<b>Nature</b>	Ligne de Trésorerie Utilisable par Tirages
<b>Montant maximum</b>	1 500 000 €
<b>Durée maximum</b>	364 jours
<b>Taux d'Intérêt</b>	€ STR + marge de 0.480 % l'an*  Date de constatation : index €STR publié le jour ouvré TARGET 2 suivant chaque jour de la période d'intérêts  En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index €STR, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index €STR négatif, l'Emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus
<b>Base de calcul</b>	Exact/360
<b>Modalités de remboursement</b>	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
<b>Date maximum de prise d'effet du contrat</b>	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 22 Juillet 2022
<b>Garantie</b>	Néant
<b>Commission d'engagement</b>	1 500.00 EUR, soit 0.100% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
<b>Commission de non utilisation</b>	✓ 0.05% si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est inférieur ou égal à 50.00%  ✓ 0.10% du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 50.00% et inférieur à 65.00%

	<p>✓ 0.15% du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 65.00% et inférieur à 75.00%</p> <p>✓ 0.15% du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 75.00% et inférieur à 100.00%</p> <p>Le taux de tirage correspond au montant tiré quotidiennement exprimé en pourcentage du montant maximum.</p> <p>Elle est payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant.</p>
<p><b>Modalités d'utilisation</b></p>	<p>L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale.</p> <p>Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée</p> <p>Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1.</p> <p>Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.</p> <p>Montant minimum 10.000 euros pour les tirages</p>

(\* ) Le taux par an, inclut la prime de liquidité du Prêteur. Cette prime peut être soumise à variation entre la date d'édition de la présente proposition de financement et la date d'émission du contrat. La prime de liquidité définitive sera arrêtée sur la Durée de la ligne de trésorerie à la date d'émission du contrat.

**Le Bureau Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité, par vote à main levée,**

- ➡ **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer la convention bancaire avec l'établissement de crédit cité ci-dessus.
- ➡ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour procéder sans autre délibération aux versements et remboursements de fonds prévus dans la convention de crédit.

POUR EXTRAIT CONFORME  
A PLOUFRAGAN, le 01 JUIN 2022

Le Président




Rémy MOULIN

## KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 01 JUIN 2022

### Convocation du 26 mai 2022

Nombre de membres du bureau : 15

L'an deux mil vingt-deux le premier juin à neuf heures quinze, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à l'Hôtel de ville de Ploufragan sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Rémy MOULIN

	ÉLUS DE	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ
Rémy MOULIN	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Jean-Luc COUELLAN	Lamballe Terre et Mer	X	
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne Centre	X	
Dominique PRIGENT	Leff Armor Communauté		X
Christian LE MAÎTRE	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Marcel SÉRANDOUR	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Gérard VILT	Dinan Agglomération	X	
Jérémy ALLAIN	Lamballe Terre et Mer		X
Mickaël COSSON	Saint-Brieuc Armor Agglomération		X
Gérard DABOUDET	Loudéac communauté Bretagne Centre		X
Jean-Michel GEFFROY	Loudéac communauté Bretagne Centre	X	
Philippe HERCOUËT	Lamballe Terre et Mer		X
Pascal LAPORTE	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Didier LE BUHAN	Saint-Brieuc Armor Agglomération		X
Pascal PRIDO	Saint-Brieuc Armor Agglomération		X

**Présents : 08**

**Absents : 07**

**Votants : 08**